

### Lettre de cadrage des attendus des comités de suivi individuel

Cher collègue,

Vous avez accepté de participer au comité de suivi individuel de l'un des doctorants inscrits à l'école doctorale ABIES et je vous en remercie très sincèrement. Avant de vous engager, je vous demande d'évaluer vos potentiels liens d'intérêt avec le doctorant ou ses encadrants (questionnaire d'autoévaluation disponible en bas de cette page <https://abies.agroparistech.fr/doctorant/suivi-pendant-these> ) et de me prévenir d'éventuelles situations d'interférence.

Ce comité veille au bon déroulement de la formation doctorale. Il évalue, chaque année, dans une réunion consacrée au projet de thèse, avec le doctorant et ses encadrants, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il veille également à repérer toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement et les signale le cas échéant à l'école doctorale ou directement aux cellules d'écoute de l'établissement d'inscription du doctorant.

Le comité peut s'appuyer sur la charte du doctorat et la convention individuelle de formation (CIF), établie au démarrage de la thèse entre les différents acteurs de la formation doctorale (le doctorant, ses encadrants, le directeur d'unité, le directeur de l'école doctorale). Ces éléments sont disponibles sur votre interface ADUM, si vous en disposez d'une, une fois que vous êtes renseigné par le doctorant comme membre de son comité de suivi.

Chacune des réunions du comité de suivi est l'occasion d'analyser le bilan et les perspectives du travail de thèse, au regard du projet et du calendrier proposés initialement, et de réfléchir aux formations et à la stratégie de publications, tout en étant attentif au parcours professionnel envisagé par le doctorant.

La première réunion du comité, qui se tient dans les 6 mois après la démarrage de la thèse et avant juin, vise à s'assurer de l'appropriation du sujet par le doctorant. La deuxième réunion valide l'avancement de la thèse et se prononce sur sa poursuite. La troisième réunion du comité, obligatoire en cas de réinscription en quatrième année de thèse, valide les étapes jusqu'à la fin de la thèse et une éventuelle nécessité de prolongation au-delà de la troisième année. Je signale que cette prolongation est dérogatoire et ne pourra être réalisée effectivement que si un financement est trouvé à l'appui. Le comité examine également si les conditions pour la future soutenance de thèse sont bien réunies, à savoir, un travail suffisamment conséquent pour rédiger un mémoire de qualité, une publication qui sera acceptée au moment de la soutenance, un volume de formation proche des 160 heures demandées par l'école doctorale incluant en particulier une formation à l'éthique et l'intégrité scientifique, une formation à la gestion des données et à la science ouverte, à la communication, au développement professionnel et une formation à la prévention des violences sexuelles et sexistes. Le comité peut accompagner le doctorant et ses encadrants dans la réflexion pour proposer un jury de thèse. Sachez cependant qu'en tant que membre du comité de suivi individuel, vous ne pourrez pas être rapporteur de la thèse et que nous demandons à ce que au moins la moitié du jury de soutenance n'ait pas de lien d'intérêt avec le doctorant ou ses encadrants (voir questionnaire d'autoévaluation des liens d'intérêt) et soit extérieur à ABIES, à l'établissement d'inscription et à l'unité de recherche du doctorant.

Les membres du comité de suivi individuel peuvent proposer, s'ils le souhaitent, d'être contactés par le doctorant en dehors des réunions du comité pour échanger sur différents aspects de la thèse, donner des conseils et faire bénéficier le doctorant de leur expertise ou pour évoquer son projet professionnel.

En outre, l'école doctorale ABIES demande à ce qu'un espace d'échanges confidentiels avec les membres extérieurs du comité (dont le référent ABIES ; voir ci-dessous) soit mis en place à la fin de chaque comité de suivi

individuel. Un temps d'échange avec les membres extérieurs est ainsi proposé au doctorant, sans la présence des encadrants et d'un éventuel représentant de l'employeur, et aux encadrants, sans la présence du doctorant. Il s'agit de discuter du déroulement de la thèse en abordant les différents aspects de fonctionnement y compris ceux concernant les relations entre doctorant et encadrants. L'échange doit être bref. L'école doctorale ne propose pas de trame d'entretien formalisée, il s'agit d'un échange libre. Ces discussions sont l'opportunité soit de dire que tout va bien, soit d'identifier collectivement une difficulté que les acteurs, dont l'école doctorale, essayeront de résoudre ensemble. Les termes et les contenus de ces échanges ne doivent pas être retranscrits dans le compte-rendu du comité de suivi.

Un référent ABIES est désigné par l'école doctorale parmi les encadrants volontaires de l'École Doctorale. Il participe au moins aux deux premières réunions du comité avec les missions suivantes :

- Il est le garant du bon déroulé du comité de suivi individuel, en expliquant, au besoin, les attendus et les étapes, conformément à la lettre de cadrage ;
- Il s'assure que le doctorant a la part la plus active dans les échanges scientifiques ;
- Il mène la partie des discussions sur les formations, le devenir professionnel, et les échanges confidentiels avec les encadrants puis avec le doctorant ;
- Il peut poser des questions sur l'avancement scientifique afin de s'assurer de la bonne appropriation du sujet par le doctorant et de ses capacités à la communication scientifique ;
- Il fait part des éventuelles difficultés à l'école doctorale, mais n'a pas pour mission de les régler lui-même. S'il a des propositions de solutions, c'est uniquement à l'école doctorale qu'il doit en faire part.

Suite à chaque réunion, les membres extérieurs donnent une appréciation générale, dont un avis favorable ou défavorable sur la poursuite de la thèse, et formulent des recommandations dans un rapport synthétique utilisant le modèle [transmis](#). Ce rapport est signé et transmis par le référent par mail au correspondant de la direction de l'ED. Les éléments issus des échanges confidentiels ne doivent pas être indiqués dans ce rapport mais peuvent être communiqués directement au correspondant avec l'accord du doctorant ou de ses encadrants selon celui ou ceux avec qui les échanges se sont tenus. Après validation, le correspondant transmettra le rapport au doctorant pour signature et ajout d'éventuels commentaires sur le déroulé de la réunion du comité et transmettra le document final à tous les participants. Un entretien avec le doctorant est ensuite organisé.

Enfin, je signale que c'est au doctorant d'organiser les réunions du comité de suivi individuel de thèse et qu'il est demandé de transmettre aux membres du comité, au moins une semaine avant la date de la réunion, un document synthétique (ou la présentation PowerPoint) présentant la thèse et l'avancée des travaux.

En vous remerciant une nouvelle fois pour votre investissement,

Bien à vous,

Pierre Larraufie  
Directeur de l'Ecole Doctorale 581 ABIES